

<b>Séance du jeudi 27 mars 2003</b>
-------------------------------------

L'an deux mille trois, le vingt sept mars, à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Président** : Jean-Claude LAMPE.

**Présents** : Jacky LESUEUR, Denis RONSEAU, Patrick DAHLEM, Honorine BACARISSE, Marc DEBRIGODE, Pierre CARRE, Philippe LEVEAUX, Gérald MABILE,.

**Absents excusés** : Fabrice PROBST, Christian CHAZAL.

Jacky LESUEUR est nommé secrétaire.

**1 – LES DELIBERATIONS.**

**n° 36/2003 VOTE DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES.**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité,**

de garder uniformément les taux des 4 taxes identiques à 2002 à savoir :

- taxe d'habitation	12 %	produit correspondant	20 088 euros
- taxe foncière B	18 %	produit correspondant	15 156 euros
- taxe foncière NB	16 %	produit correspondant	2 992 euros
- taxe professionnelle	9 %	produit correspondant	1 908 euros

**soit un produit correspondant 40 144 euros**

**n° 37/2003 SUBVENTIONS 2003.**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité,**

de verser aux associations les subventions suivantes, prévues au compte 6574 du budget primitif :

- Veslardannes	30 euros
- A.D.M.R	115 euros
- Association myopathie	30 euros
- Comité des fêtes	695 euros
- Courcelles de France	30 euros

**Charge le Maire** de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

**n° 38/2003 ETUDE TRAVAUX MAIRIE.**

*Le Maire rappelle au Conseil Municipal leur volonté de procéder à la réfection de la Mairie et de la salle attenante à la Mairie. Il faut à présent préparer ce dossier et faire réaliser des plans par des architectes.*

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

*Décide de prévoir cette dépense d'étude sur le budget primitif 2003.*

*Charge le Maire de contacter et de faire réaliser des plans par des architectes et de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.*

**2 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE.**

*Le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget primitif de la commune qui s'équilibre pour la section de fonctionnement, en dépenses et recettes à la somme de **80 881 euros** dont 11 246 euros de virement à la section d'investissement. La section d'investissement s'équilibre quant à elle en recettes et dépenses à la somme de **20 746 euros**.*

**3 – SALLE FOYER RURAL.**

*De prochaines réunions vont avoir lieu concernant la réfection et l'agrandissement de l'ancienne école, transformée en foyer rural (31 mars et 7 avril). Il faut dès à présent définir le nombre de personnes pouvant y être accueillis. A la majorité le nombre s'élève à 100 personnes.*

**4 – QUESTIONS DIVERSES.**

*Caveau église : Vu l'état de délabrement dans lequel il se trouve, le conseil approuve la destruction de ce caveau.*